



Mur de clôture en pierres

Par laurent42

bonjour

le mur de ma propriété longe une petite route communale
en goudron

mon mur est à l'origine un mur de clôture en pierres

quand la commune a fait goudronner la petite route qui le longe en surplomb ils ont réhaussé la route et se sont appuyés
contre mon mur sur une hauteur de 1 mètre environ

mur faisant 25 mètres de long environ

mon terrain étant plus bas que la route si mon mur s'écroule la route suivra par la suite c'est sûr

il n'y a eu aucun entretien au fil des ans

noisetiers et frênes ayant poussé le long du mur côté route

et les camions grumes et autres engins agricole très lourds

circulant sur cette route ont fini de tasser le terrain

appuyant contre mon mur et le faisant fissurer voir casser à un endroit prêt à s'écrouler par endroit

ainsi que les infiltrations d'eau

à l'époque je pense il y a 30 ans minimum les travaux n'ayant pas été fait dans les règles de l'art et sans autorisation

pour s'appuyer contre le mur qui est passé d'un mur de clôture à un mur de soutènement qui n'est pas prévu pour ça

après contact la mairie ne veut rien entendre pour le réfectionner et dit que c'est à moi d'en supporter les coûts

j'aimerais vos avis svp merci

Par Nihilscio

Bonjour,

Le mur présentant un lien physique ou fonctionnel avec la route, il peut être considéré comme accessoire à celle-ci et
réparé aux frais de la personne publique. Arrêts du Conseil d'Etat en ce sens : 15 avril 2015, n° 369339 et 03 juillet
2025, n° 494622.

Par laurent42

je suis d'accord avec vous

c'est ce qui me semblait mais je voulais des avis

merci d'avoir pris du temps pour me répondre